



COVID 19 - VACCINATION

# Ouverture du vaccinodrome de Vaucluse - salle polyvalente 246 rue Félicien Florent à Montfavet

Dans le cadre de la vaccination anti Covid-19, le centre de vaccination accueille pour se faire vacciner les personnes volontaires répondant aux catégories prioritaires.

Publié le 09 avril 2021

Fruit d'un partenariat entre la Préfecture de Vaucluse, l'ARS, le CTPS, le Département, le SDIS 84, la Fondation Pierre Valdo, la CPAM et la ville d'Avignon, le vaccinodrome Situé dans la zone d'Agroparc, salle polyvalente 246 rue Félicien Florent à Montfavet, est ouvert du lundi au samedi de 8h 30 à 19 h.

## Comment prendre rendez-vous ?

- Par la plateforme de rendez-vous "[Maïia](https://www.maïia.com/centre-de-vaccination/84140-avignon/centre-de-vaccination-departemental---montfavet)" [↗](https://www.maïia.com/centre-de-vaccination/84140-avignon/centre-de-vaccination-departemental---montfavet):  
<https://www.maïia.com/centre-de-vaccination/84140-avignon/centre-de-vaccination-departemental---montfavet> [↗](https://www.maïia.com/centre-de-vaccination/84140-avignon/centre-de-vaccination-departemental---montfavet)
- Par téléphone : 04 32 40 33 31
  - De 9 h à 17 h pour les personnes rencontrant des difficultés de connexion.

## Consignes

- Merci de bien respecter les consignes qui vous seront données lors du choix du motif de consultation.

En cas de non respect des consignes, vous ne serez pas vacciné.

➤ **Merci d'apporter, le jour de votre vaccination, votre carte vitale, une pièce d'identité et un crayon.**

➤ **Informations complémentaires à savoir :**

Qu'est-ce qu'une personne à pathologie à très haut risque face à la Covid-19 ?

**Liste des personnes concernées :**

- atteinte de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- atteinte de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantée d'organes solides
- transplantée par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- atteinte de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
- atteinte de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- atteinte de trisomie 21
- Quelles sont les comorbidités retenues pour les personnes éligibles à la vaccination ?
- Pathologies cardio-vasculaires
- hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales),
- antécédent d'accident vasculaire cérébral,
- antécédent de coronaropathie,
- antécédent de chirurgie cardiaque,
- insuffisance cardiaque,
- Diabète de type 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment
- broncho pneumopathie obstructive,
- insuffisance respiratoire,
- asthme sévère,
- fibrose pulmonaire,
- syndrome d'apnées du sommeil,
- mucoviscidose,
- Insuffisance rénale chronique ;
- Obésité avec indice de masse corporelle supérieure ou égale à 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne ;
- Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques
- maladies du motoneurone,
- myasthénie grave,
- sclérose en plaques,
- maladie de Parkinson,
- paralysie cérébrale,
- quadriplégie ou hémiplégié,
- tumeur maligne primitive cérébrale,
- maladie cérébelleuse progressive,
- troubles psychiatriques
- démence



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viaia - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09